

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 28 Juin à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM. Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, c. Jourdain, Z. Dano, MC Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, , L. Detrez, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud.

Absents excusés :

S. Caroff qui a donné procuration à A. Buzaré
F. Téroute « « à P. Cormier
R. Hénault « « à L. Detrez
M. Le Teuff « « à M. David

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 22 Juin 2017

Date de l'affichage : 22 Juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

2017_90 : Déplacement d'une délégation à PULHEIM : prise en charge des frais

Rapporteur : JJ Marteil

L'article L 2123-18 du C.G.C.T prévoit la prise en charge des frais de mission exposés par les élus lors de l'exécution de mandat spéciaux ayant pour objet de représenter la collectivité.

Une délégation de 4 conseillers municipaux (Mme Foidart, Mme Guillemot, M. Marteil et M. Le Teuff) s'est déplacée à PULHEIM, ville allemande jumelée avec la ville de GUIDEL à l'occasion de la 48ème année du jumelage PULHEIM-GUIDEL du 25 au 28 Juin 2009.

Les frais réels de mission (comportant les frais de déplacement et de séjour engagés dans le cadre de ce déplacement) sont remboursés sur la base d'un état des frais de transport et de séjour exposés. Ces frais s'élèvent à 2 004.92 €.

Billets d'avion	1 860,92 €
Navette entre les aéroports	144,00 €
TOTAL	2 004,92 €

Envoyé en préfecture le 29/06/2017

Reçu en préfecture le 29/06/2017

Affiché le 03/07/2017

ID : 056-215600784-20170628-201790-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission culture, Vie Associative, Communication, Animation, Tourisme et Jumelage du 16 juin 2017

DONNE son accord sur le remboursement des frais réels de mission sur la base de l'état des frais de transports et de séjours d'un montant total de 2 004,92 €

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 29 Juin 2017
Le Maire,
Jo. Daniel

